

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 septembre 2020, à 16 h 00 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Sont absents :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les mesures émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est webdiffusée. Toute personne peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2020-366

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-367

**CONSEIL — NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
(RÈGLEMENT N° 2020-628)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE nommer au sein du comité de sécurité routière les personnes suivantes :

- M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district n° 3;
- M. Jean Simard, conseiller du district n° 2, comme remplaçant de M. LeBrasseur;
- M^e Marie-Josée Couture, greffière et directrice du Service juridique et du greffe;
- M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics;
- M. Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-368

**GREFFE — PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE — MASSÉ ROY INC.
— LOT 6 385 777**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-304 du 4 août 2020 par laquelle la Ville accepte de vendre à Massé Roy les lots 6 385 776 et 6 385 777, lesquels résultent de la division du lot 6 337 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution accorde un délai jusqu'au 31 août 2020 pour signer les actes de vente;

CONSIDÉRANT QUE l'acte pour le lot 6 385 776 sera signé le 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acquéreur demande un délai supplémentaire pour la signature de l'acte de vente du second lot soit le lot 6 385 777;

CONSIDÉRANT QUE l'acompte déjà versé au moment de la signature de la promesse d'achat, intervenue le 18 septembre 2019, soit la somme de 196 581,57 \$ s'appliquera uniquement à la vente du lot 6 385 777;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2020 pour la signature de l'acte de vente du lot 6 385 777.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-369

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION DE CONTRAT — RÉFECTION DE
VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DIVERS
POUR L'ANNÉE 2020 — LOT 1 — APO-2020-032**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la Réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution de travaux divers pour l'année 2020 lot 1 appel d'offres n° APO-2020-032 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction & Pavage Portneuf Inc., de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de

soumissions 1397868, selon le prix forfaitaire et unitaire de sa soumission datée du 1^{er} septembre 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 1 382 309,97 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-20-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-370

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION DE CONTRAT
— RÉAMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC DES BERNACHES
— APO-2020-026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public n° APO-2020-026;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions étaient conformes et que le comité de sélection a procédé à leur analyse qualitative;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection joint au sommaire décisionnel, faisant état des pointages finaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le réaménagement d'une aire de jeux au Parc des Bernaches, appel d'offres n° APO-2020-026, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage total le plus élevé aux critères d'évaluation, soit l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., conformément à la demande publique de soumissions 1398728, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 24 août 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 49 360,98 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet PEV-I-20-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-371

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-632 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE
APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-
DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-632 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 16 h 17.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière